



**Sgen CFDT Aquitaine**  
8 rue Théodore Gardère  
CS 91372  
33080 BORDEAUX CEDEX  
Tel : 05.57.81.11.40  
Toile : [www.sgencfdtaquitaine.org](http://www.sgencfdtaquitaine.org)  
Mail : [bordeaux@sgen.cfdt.fr](mailto:bordeaux@sgen.cfdt.fr)

### **Déclaration liminaire CAPD Gironde du 13 juin 2023**

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Nous sommes réunis aujourd'hui en CAPD pour examiner les demandes de CFP, temps partiels, et de disponibilités qui ont subi un refus.

Le Sgen-CFDT regrette que la circulaire concernant les temps partiels soit plus restrictive qu'auparavant.

La qualité de vie au travail n'est visiblement pas la principale préoccupation de l'Éducation Nationale, on ne peut que le regretter.

Pour le Sgen-CFDT, la demande de temps partiel doit être accessible pour élever son enfant jusqu'à ses 12 ans, comme cela était le cas auparavant.

Au moment où certaines et certains d'entre nous aspirent à une diminution du temps de travail, à une fin de carrière allégée. Au moment où nous pouvons ressentir le besoin de partager le travail et d'arrêter de courir, l'administration a comme consigne de limiter les temps partiels sur autorisation dans les écoles.

En écoutant les collègues concernés et en lisant leurs courriers nous faisons plusieurs constats :

- Sans surprise ce sont des femmes, en grande majorité, qui demandent des temps partiels. Notre organisation féministe, le Sgen-CFDT, le regrette sur le fond mais soutient évidemment ces collègues dans leurs démarches. Nous essayons de faire évoluer cette situation à travers nos revendications mais notre employeur ne nous semble pas à la hauteur sur ce sujet.
- Les demandes sont nombreuses et motivées, aucune n'est de confort ou de facilité. Les raisons sont très souvent multiples et certaines appellent des solutions malheureusement très peu accessibles dans notre ministère, en particulier dans le domaine de la santé. Il s'agit par exemple, du travail à temps partiel thérapeutique, de postes adaptés et d'allègements horaires, dispositifs qui manquent de façon flagrante. Il nous est particulièrement difficile de lire que pour certaines demandes de temps partiel, c'est une question de survie !

- Le souhait de concilier vie professionnelle et vie personnelle est très souvent cité, de même que l'envie de bien faire son travail !

Comment comprendre qu'un temps partiel soit refusé alors qu'une disponibilité est acceptée? La DSDEN se passe de moyens dont elle manque cruellement.

Notre métier n'attire plus, la peur de manquer met notre employeur aux abois et le conduit à apporter une mauvaise réponse à la gestion des ressources humaines.

La qualité de vie au travail n'est dès lors qu'une vaste utopie, avec pour conséquences directes une explosion du nombre de collègues en burn out, en arrêt, qui démissionnent ou qui demandent des ruptures conventionnelles.

Tous les personnels, dont les fonctionnaires en sont les victimes : il faut les garder le plus longtemps possible, au moins jusqu'à 64 ans ; les faire travailler à 100 %, voire plus avec le « Pacte », sans se soucier de leur qualité de vie au travail et de celle du service public rendu.

Nous demandons que la formation spécialisée issue de notre CSAD puisse travailler sur les conséquences de ces différents refus, qui entraînent des changements substantiels dans l'organisation du travail d'un grand nombre de personnels et dans la stabilité des équipes.

Enfin, nous vous demandons donc de faire preuve de clairvoyance et d'humanité dans les décisions que vous prendrez suite à cette CAPD.

Nous vous remercions de votre attention.